

DECISION n° 2025-065

**Portant sur un devis avec l'association « Musique sacrée et orgue en Avignon » pour un concert d'orgue le 19 septembre 2025 dans le cadre des Journées du Patrimoine**

Le Maire de la Commune de Lambesc.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 ;

**VU** la délibération n° 2022-017 certifiée exécutoire le 28 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

**VU** l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 16 avril 2025,

**CONSIDERANT** le devis n°D20250321 pour une prestation musicale de concert d'orgue avec l'association « Musique sacrée et orgue en Avignon » pour la manifestation des Journées du Patrimoine fixée le 19 septembre 2025,

**DECIDE**

**Article 1.-** De signer le devis avec l'association « Musique sacrée et orgue en Avignon », 49ter rue du Portail Magnanen – 84000 AVIGNON, pour une prestation musicale d'orgue fixée le 19 septembre 2025.

**Article 2.-** Le coût de la prestation est fixée à 800,00 € TTC (huit-cents euros TTC).

**Article 3.-** La dépense sera imputée au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget de la Commune.

**Article 4.-** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

**Article 5.-** La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

*Fait à Lambesc, le 22 avril 2025*

**Bernard RAMOND**

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

